

août

août 2009

2009

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
					1	2
3	4	5		7	8	9
10 Au plus tard le 10 août, le Bureau de placement fait parvenir aux MED la liste des postes et des charges à temps complet. Réponse dans les 7 jours après la réception de la liste. (FNEEQ et FAC 5-4.07 C)	11 Au moins 5 jours ouvrables avant le début de la session d'automne, le collège rend disponible l'horaire des enseignants et des enseignants (FNEEQ et FAC 8-6.05).	12		14	15	16 Jusqu'à 5 jours ouvrables après le début des cours dans son collège d'origine, l'année de remplacement, l'enseignante ou l'enseignant part exercer un droit de retour immédiat (FNEEQ et FAC 5-4.07 A)
17	18	19	20 21 Regroupement cégep Hôtel Gouverneurs, Trois-Rivières		22	23
24	25	26	27	28	29	30
31 Au plus tard le 31 août, l'enseignante ou l'enseignant doit remettre les documents de scolarité pertinents pour un reclassement. (FNEEQ 6-1.05 et 6.3.01)		Le collège fournit au syndicat la liste complète des membres de tous les comités et commissions auxquels participent les professeurs et la liste complète de tous les comités et commissions qui existent au collège et dont le mandat est de définir les objectifs généraux du collège ou d'un secteur donné. (FNEEQ 4-2.07 et FAC 4-2.06) Le syndicat fournit au collège la liste des membres de son conseil exécutif (FNEEQ) ou de son comité de direction (FAC) (FNEEQ 4-2.08 et FAC 4-2.07).				